

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 30 septembre 2019

Objet

**Création d'un
poste d'ATSEM
principal de 2^{ème}
classe –
Modification du
tableau des
effectifs**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 septembre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY,
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT,
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. BUTEL**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à Mme N. LACUEY
Mme FEURTET à M. ROBERT
M. HADON à M. BUTEL**

Absent:

M. LEY

MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'éducation nationale ont acté l'ouverture d'une classe pour la rentrée de septembre 2019 sur l'école maternelle Danielle Mitterrand.

Il rappelle qu'afin de favoriser l'acquisition des apprentissages et l'épanouissement des élèves la Ville de Floirac a fait le choix d'affecter un agent municipal faisant fonction d'ATSEM dans chaque classe de maternelle.

Le tableau des effectifs actuel ne couvrant pas ce besoin, il convient de procéder à l'ouverture d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe.

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en son article 34 ;

Vu le tableau des effectifs de la Commune ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies du 11 septembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'ATSEM, principal de 2^{ème} classe en raison d'une ouverture de classe à l'école maternelle Danièle Mitterrand

Le Conseil Municipal après délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs et de créer un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1er janvier 2020.

DIT que les fonds nécessaires au paiement inscrits au budget primitif de la Commune, seront imputés au chapitre 012 article 64111 "salaires du personnel titulaire".

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 1^{er} octobre 2019

Le Maire,



| | |
|----------------------|-----------|
| Nombre de votants : | 32 |
| Suffrages exprimés : | 32 |
| Pour : | 32 |
| Contre : | |
| Abstention : | |